Accusé de réception en préfecture
069-216902023-20260326-DCM-21032026-1-DE
Date de télétransmission : 26/03/2026
Date de réception préfecture : 26/03/2026

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Arrondissement de Lyon

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la délibération **35**

Séance du 21 mars 2026
Liste des délibérations publiée le 26 mars 2026
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35
Président : M André PION
Secrétaire : M. Adrien GIMENEZ
Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général des Services

OBJET

Élection du maire

Membres présents : Mmes et MM. PION, BARRELLON, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, NOVENT, BARRIER, PONS, MAMASSIAN, PISTILLI, CHARMATE, JACOLIN, FUGIER, BAZAILLE, GIORDANO, RODRIGUEZ, BOIRON, ESCOFFIER, DUPUIS, SARSELLI, ROSAIN, MOUSSA, GOUBET, ROLLO, CARBONARO, CHAPELON, MALFILÂTRE, BARLET, KALITA, RENARD, RIBES, GIMENEZ, LATHUILIERE, ALFANDARI

Membre excusé : Mme MIHOUBI (pouvoir à Mme LATHUILIÈRE)

Le conseiller municipal le plus âgé préside l'assemblée.

Conformément à l'article L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a été appelé à procéder au vote

DÉCLARE Madame Véronique SARSELLI, maire de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Véronique SARSELLI

MAIRIE DE Ste-FOY-LES-LYON (Rhône)

Publié en ligne le 26 mars 2026